

Questions orales

[Traduction]

LES FINANCES**LE RAPPORT ENTRE LE DÉFICIT GOUVERNEMENTAL ET LE CHÔMAGE**

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. Nous le savons avide de déficit, mais il est injuste de prétendre que le gouverneur de la Banque du Canada partage ses vices. Le ministre a précisé que le déficit sera financé en empruntant sur le marché canadien, ce qui contribuera à créer des emplois. Je tiens à signaler que lorsque notre déficit était de 10 milliards de dollars, le taux de chômage était de 8 p. 100. Cette année, avec un déficit de 27 milliards de dollars, le taux de chômage atteint 12.5 p. 100. Pourquoi les Canadiens devraient-ils prêter au gouvernement un montant équivalent à la moitié de leurs épargnes pour créer des emplois, alors que l'histoire prouve que cette méthode n'a jamais donné de résultats? Quand le ministre va-t-il enfin se décider à proposer des mesures plus efficaces?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'espère que ces mesures se trouveront dans le prochain budget. Je tiens à rappeler au député . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Est-ce que la révolution s'est déclenchée au sein du Nouveau parti démocratique?

Je tiens à rappeler au député que j'ai dit qu'en l'absence d'un budget, si rien ne changeait, notre déficit serait de l'ordre de 30 milliards de dollars en 1983-1984, parce que nos recettes seront moins élevées que prévues, notamment à cause de la baisse des prix du pétrole. Il s'agit là d'une estimation qui ne tient pas compte des mesures budgétaires. Quant aux mesures précises que renfermera le budget, j'invite mon honorable amie à attendre sa présentation.

Comme elle le sait très bien, le gouvernement cherche à emprunter sur les marchés financiers. Personne n'est obligé de lui prêter de l'argent. Les choses se déroulent sur un marché libre et jusqu'ici, les Canadiens ont eu plus confiance en leur pays et en son avenir que semble n'avoir l'honorable représentante.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES**LA RÉOLUTION DÉCOULANT DE L'ACCORD CONSTITUTIONNEL—LE PROJET DE CRÉER UN BUREAU DES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES**

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement compte proposer à la Chambre la résolution découlant de l'accord signé à l'issue de la conférence constitutionnelle? Peut-il aussi nous parler du rôle qui sera assigné au nouveau bureau des affaires constitutionnelles des autochtones, lequel sera créé au sein du Cabinet du premier ministre?

● (1430)

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Madame le Président, nous espérons

pouvoir présenter sous peu à la Chambre le projet de résolution qui sera examiné en temps opportun. En ce qui concerne le nouveau bureau, je crois que mon collègue devra patienter parce que sa création n'a pas encore été annoncée. A ce moment-là, il se rendra compte du rôle qui lui aura été assigné.

L'OBJET DU NOUVEAU BUREAU

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, le ministre peut-il nous assurer qu'il n'est nullement question d'établir un lien entre le nouvel organisme et le caucus libéral indien mis sur pied à l'occasion du dernier congrès libéral? Peut-il aussi confirmer que le nouveau bureau ne servira pas à canaliser les fonds de développement économique vers les circonscriptions où ils estiment pouvoir se faire des amis indiens ou gagner des circonscriptions qu'il est possible d'influencer?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Madame le Président, étant donné l'orientation prise par notre gouvernement dans le domaine des droits autochtones, nous n'avons pas besoin d'user de stratagèmes pour obtenir l'appui des autochtones du Canada.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL**LA COMMISSION DE TRANSPORTS COLLECTIFS DE HOUSTON—LE REJET DE L'OFFRE D'UNE SOCIÉTÉ CANADIENNE**

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je voudrais poser au ministre chargé du Commerce international une question qui fait suite à celle que lui a posée mon chef le 9 février au sujet du fait que la commission de transports collectifs de Houston a décidé d'acheter 130 wagons de métro, de type rapide, à une société japonaise dont l'offre était supérieure à celle qui a été faite par une société canadienne. La société canadienne en question est la CanCar de Thunder Bay et son offre était inférieure de quelque 129 millions de dollars à celle de sa concurrente japonaise qui a obtenu le contrat.

Le gouvernement sait-il pourquoi nous n'avons pas obtenu ce contrat et pourrait-il nous faire rapport sur ce que le ministre chargé du Commerce international a fait pour rectifier cette situation et sauvegarder des centaines d'emplois dont nous avons bien besoin?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député parle d'un appel d'offres qui a été lancé au Texas pour l'obtention d'un contrat passablement alléchant auquel ont participé un certain nombre de sociétés dont la Hawker Siddley. Il est exact que sa soumission était la plus basse. Mais ceux qui ont accordé le contrat ont estimé qu'elle ne respectait pas bon nombre des conditions stipulées dans cet appel d'offres et c'est pour cette raison qu'elle n'a pas obtenu le contrat. Nous avons communiqué avec cette compagnie et aussi avec les autorités compétentes du Texas pour l'entremise de nos représentants. C'est tout ce que je peux dire pour l'instant à ce sujet.